

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|----------------------------|---|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant NATALIE HELPS | Numéro de permis 354020 | Date d'inspection Le 14 août 2025 | |
| Nom de l'établissement Le Château des Bouts Choux | | Numéro de téléphone (506) 532-9286 | |
| Adresse 469 Main Street Shediac NB E4P 2C2 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers | | Titre du poste Mentor en assurance de la qualité | |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité s'est rendue sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. À son arrivée, aucune personne n'était présente.

L'inspection n'a donc pas pu être réalisée, la MAQ retournera à une date ultérieure.

original signé par
Sophie Powers

Le 14 août 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
personne n'est sur les lieux le jour de l'inspection de surveillance

Le 14 août 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date